

Me Éric David
Ligne directe : (514) 987-6681
Courriel : edavid@belleaulapointe.com

Le 30 mars 2015

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDE), COURRIEL ET POSTE

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage
Bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

**Objet : Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficacité par le distributeur et le transporteur d'électricité
R-3897-2014
Notre dossier : 2474.032**

Chère consœur,

Option Consommateurs (« **OC** ») a pris connaissance des commentaires d'Hydro-Québec (« **HQ** ») dans sa lettre du 25 mars dernier portant sur les demandes d'intervention dans le dossier mentionné en rubrique. OC souhaite brièvement répliquer de trois commentaires apportés par HQ.

D'abord, concernant la portée des demandes d'intervention, OC s'en remet à la Régie quant à l'opportunité et l'efficacité de demander une nouvelle série de demandes d'intervention après la réunion du 15 juin 2015. Ceci étant dit, OC a déjà indiqué son souhait d'intervenir dans les phases subséquentes du dossier (para.12), vu l'importance des enjeux (para.11).

Quant à la question des regroupements proposés par HQ, OC tient à souligner que bien qu'elle puisse partager sur certains enjeux des intérêts communs avec d'autres intervenants, il demeure possible que les positions qu'elle développe divergent de manière importante de celles adoptées par ces autres intervenants. OC est d'avis que cette diversité est utile aux délibérations de la Régie. Ceci étant dit, OC a l'habitude de coordonner ses démarches avec d'autres intervenants lorsque qu'elle le juge approprié comme en fait foi, entre autres, sa participation au regroupement dans le dossier R-3842-2013. En somme, OC estime que les intervenants doivent demeurer maîtres de leur preuve notamment parce qu'ils assument l'entièreté des risques reliés aux frais d'intervention.

En terminant, sur la question des services d'experts, OC tient à souligner qu'elle a retenu les services d'un expert-conseil, Dr Roger Higgin, que pour l'analyse et l'élaboration de questions sur le rapport d'Elenchus. Cela nous semble objectivement au bénéfice de la Régie étant donné sa connaissance des autres régimes de réglementation incitative au Canada et notamment en Ontario qui a mis sur pied des régimes de réglementation incitative depuis plusieurs années. Quant à la réserve d'OC relativement à la rétention de services de témoin-expert, OC a jugé bon de la faire étant donnée l'incertitude entourant le déroulement futur du dossier. D'ailleurs, à cet égard, HQ souligne dans sa lettre la nature préliminaire du dossier à ce stade.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos cordiales salutations.

BELLEAU LAPOINTE, S.E.N.C.R.L.

(s) Éric David

Éric David

ED/mb

c.c. Me Éric Fraser, *Hydro-Québec*, Distribution
Me Yves Fréchette, *Hydro-Québec*, Transport